

- **Avoir suivi la session de formation générale (session satisfaisante)**
- **Avoir effectué le stage pratique (14 jours minimum) – satisfaisant validé par la DDCSPP**

PRIX DE LA SESSION

Le prix de la session d'approfondissement BAFA qui se déroule au CLIP de Moraypré à Haybes sur Meuse ou au camping du Faucon à Nohan sur Semoy, est de 445 € pour la formule tout compris, 425 € pour la formule sans hébergement ni petit déjeuner. Ce prix comprend les frais de formation, d'hébergement selon formule, la pension complète selon formule, la mise à disposition du matériel et l'assurance. **Réduction de 15 euros** pour les stagiaires adhérents de la ligue de l'enseignement.

Joindre, dans ce cas, obligatoirement à l'inscription, la photocopie de la carte d'adhésion délivrée par les associations affiliées à la ligue de l'enseignement (FJEP, Amicale Laïque, Centres Sociaux, clubs sportifs UFOLEP et associations scolaires USEP). Pour les mineurs ayant choisi la formule sans hébergement, une décharge de responsabilité sera demandée au responsable légal.

REGLEMENT

Le solde devra être versé 15 jours avant le début de la session SANS RAPPEL DE LA PART DE LA LIGUE.

Tout défaut de règlement entraînera l'annulation de l'inscription.

CONVOCATION

Une convocation précisant les aspects pratiques est envoyée 10 jours avant le début de la session aux candidats ayant fourni **un dossier complet et versé la totalité du règlement.**

REPORT, DESISTEMENT ou ANNULATION

Tout report, désistement ou annulation devra se faire **obligatoirement par courrier, cachet de la poste faisant foi.**

La ligue de l'enseignement se réserve le droit de retenir en cas de :

- Report, désistement ou annulation à + de 10 jours : 80 € au titre de frais administratifs,
- Report, désistement ou annulation à - de 10 jours : 160 € au titre de frais d'annulation,
- Non présentation à la session non justifiée : Montant total de la formation. Ce montant sera réduit aux frais d'annulation en cas de présentation d'un certificat médical et dans tous les cas, le stagiaire ne pourra prétendre à effectuer le stage.

En cas d'annulation par l'organisateur, les sommes versées seront remboursées.

En cas de départ anticipé du stagiaire ou de renvoi, il ne sera procédé à aucun remboursement.

TRANSPORT

Le transport aller – retour pour se rendre à la session de formation est à la charge du stagiaire.

ABSENCES

Les stagiaires ne sont pas autorisés à s'absenter durant la session de formation, sauf autorisation motivée par courrier.

Ils doivent être présents à tous les temps de travail et durant toute la session pour que celle-ci soit validée, soit 6 jours avec 48 heures de formation.

RENVOI

En cas de faute grave, ou de comportement contraire au bon déroulement de la session de formation, il sera procédé au renvoi du stagiaire. Si le stagiaire est mineur, ses parents ou tuteurs seront prévenus avant toute décision de renvoi.

OBJETS DE VALEUR

Les vols, dégradations ou perte de téléphone portable, tablette, ordinateur, MP3 ne sont pas couverts par l'assurance de notre association. Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du stage.

***Tout dossier retourné sans l'acompte demandé
ou sans la prise en charge complétée ne sera pas retenu.***

La fiche de renseignements intégralement remplie doit être obligatoirement accompagnée de :

- ✓ un acompte de 160 € ou de la prise en charge remplie, tamponnée et signée,
- ✓ 1 photo à coller sur la fiche de renseignements,
- ✓ **PHOTOCOPIE DU CERTIFICAT DE STAGE PRATIQUE - OBLIGATOIRE**
- ✓ 3 timbres au tarif rapide « lettre » en vigueur,
- ✓ 3 enveloppes de format 110 x 220 sans fenêtre, non timbrées et sans adresse.

Information concernant votre stage pratique : Nous vous rappelons que vous devez saisir les éléments figurant sur votre ou vos certificat(s) de stage pratique en cliquant sur «Saisir un stage pratique » dans l'onglet «cursus» de votre dossier personnel sur le site de la DDCSPP (<http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>). Transmettez ensuite par courrier l'original de votre certificat signé à la DDCSPP du lieu où s'est déroulé ce stage (conservez-en une copie).

Information relative aux aides financières

1. Aide de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales - CNAF

Par l'intermédiaire des Caisses d'Allocations Familiales, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales verse une aide de 91,47 € (106,71 € pour les formations basées sur l'accueil petite enfance) à tout stagiaire lors de son inscription au stage **d'approfondissement** BAFA (qu'il soit ou non ressortissant du régime général) au vu d'un imprimé spécifique.

Cet imprimé retrace la totalité de sa formation et doit être visé par les organismes.

L'imprimé est à réclamer à la CAF des Ardennes - tel : 0820.25.08.10

Adresse : 44 place de la gare – 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Ou à télécharger - CERFA 11 3881 * 02

BAFA : DEMANDE D'AIDE À LA FORMATION :
SESSION D'APPROFONDISSEMENT OU DE QUALIFICATION

N° allocataire : 00000000

Vous avez commencé une formation pour obtenir le brevet d'aptitude à la fonction d'animateur de centre de vacances et de loisirs (BAFA).
Des confirmation de votre inscription à la session d'approfondissement ou de qualification (Deux sessions de la formation théorique), la caisse d'Allocations Familiales peut vous accorder une aide financière, quel que soit le montant de vos ressources.
Renseignez cette demande élément complétée et signé dans le délai de trois mois maximum suivant votre inscription, après avoir fait remplir par les organismes compétents les notes attestant votre formation.
N'oubliez pas de joindre les pièces justificatives demandées. Toute demande incomplète vous sera retournée.

La caisse d'Allocations Familiales.

Quel est votre état civil ?
Votre nom : _____ Votre prénom : _____
Votre date de naissance : _____
Votre n° de Sécurité Sociale : _____
Votre n° allocataire si vous percevez des prestations ou celui de vos parents s'ils perçoivent des prestations : _____
Adresse de la caisse d'Allocations Familiales qui verse vos prestations : _____

Quelle est votre adresse ?
Votre adresse complète : _____
Code postal (L, A, S, J, B, C, D, E) : _____ Canton : _____

Quelle est votre situation actuelle ?
• vous suivez des études ou une formation professionnelle (lycée, etc.)
• vous êtes en activité professionnelle
• vous êtes sans activité professionnelle
• vous êtes au chômage
• vous êtes bénéficiaire d'un contrat d'insertion
• vous êtes bénéficiaire d'une allocation formation-reclassement (AFR)
• autre situation (militaire appelé, arrêt d'activité pour élever un enfant...)

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.
Le : _____ Signature : _____

PECER BREVETÉ

N'oubliez pas de joindre à cette demande si elle est adressée par la poste :

2. Bourses de la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes – Fonds CAF

Les bourses ne sont attribuées qu'aux stagiaires **relevant du régime général de la sécurité sociale, allocataires ou enfants d'allocataires** ressortissants de la Caisse d'allocations Familiales des Ardennes.

Elles sont réservées **aux jeunes de moins de 21 ans** au jour de l'inscription à la session de formation d'approfondissement.

Le montant des frais restant à la charge du jeune doit être égal ou supérieur à l'aide accordée par la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes.

La demande de bourse doit être établie sur l'imprimé réglementaire fourni par la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes.

La bourse s'élève à : 80 € pour la session d'approfondissement.

L'imprimé est à réclamer à la CAF des Ardennes - tel : 0820.25.08.10

Adresse : 44 place de la gare – 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

STAGE D'APPROFONDISSEMENT
BOURSE DE FORMATION D'ANIMATEUR DE CENTRE DE VACANCES (FONDS C.A.F.)

08000 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX
ACTION SOCIALE
Téléphone : 0 812 25 08 10

DEMANDEUR :
• NOM : _____
• PRENOM : _____
• DATE DE NAISSANCE : _____
• NUMERO DE TELEPHONE : _____

VOTRE ADRESSE :
• N° : _____ Rue : _____
• Code Postal - Ville : _____

ADRESSE DES PARENTS :
• N° : _____ Rue : _____
• Code Postal - Ville : _____

SITUATION C.A.F. :
• Etes-vous allocataire ? OUI NON
Si OUI, Allocated by C.A.F. : N° Allocataire : 00000000
• Si OUI, indiquez nom et l'adresse de votre employeur : _____
• Si vous n'avez pas d'allocataire, vous-même :
• La charge de vos parents ? OUI NON
• Allocataires C.A.F. des Ardennes ? OUI NON
• Autre organisme de allocations : _____
• Allocataire : 00000000

PECER BREVETÉ

3. Aide du Conseil Départemental des Ardennes

Lors du vote du Budget 2015, les élus ont approuvé l'aide forfaitaire de 80 € pour le stage d'approfondissement, aussi, les bénéficiaires pour cette année seront les Ardennais de nationalité française ou en cours d'accèsion à celle-ci, **et non imposables.**

SOUS RESERVE DE RECONDUCTION DU DISPOSITIF

Le courrier de demande doit être accompagné

- de l'attestation d'inscription au stage,
- de l'avis de non-imposition du jeune ou de ses parents,
- d'un document d'identité,
- et d'un RIB.

Le tout est à transmettre à : Conseil Départemental des Ardennes – Service des aides départementales
Hôtel du Département – 08000 CHARLEVILLE MEZIERES

4. Comités d'entreprise, Mairies, MSA, ...

Se renseigner auprès des services concernés

5. Communauté de communes du Pays Sedanais

Aide de 60 €.

Condition ➔ être employé dans un accueil de Loisirs du Pays Sedanais